

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DU 27 juin 2011**

L'an deux mille onze, le 27 juin à vingt heures quarante cinq, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, dûment convoqués par le Président, le 21 juin 2011 se sont réunis, au siège de la Communauté de d'Agglomération à Rentilly.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 30 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

Date de convocation : 21/06/2011

Date de la publication : 21/06/2011

Nombre de conseillers : 46

en exercice : 46

présents 36

votants : 42

**PRESENTS :**

- M. Michel CHARTIER, Président,
- M. Patrick GUICHARD, Vice-Président,
- M. Pascal LEROY, Vice-Président,
- M Laurent SIMON, Vice-Président,
- Mme Pierrette MUNIER, Vice-Présidente,
- M. René CRESTEY, Vice-Président,
- M. Vincent TONI, Vice-Président,
- M. Patrice PAGNY, Vice-Président,
- M. Jean-Marie JACQUEMIN, Vice-Président,
- M. Sinclair VOURIOT, Vice-Président,
- Melle Nacira TORCHE, Vice-Présidente,
- M. Thibaud GUILLEMET, Membre du Bureau,
- M. Gildas LE RUDULIER, Membre du Bureau
  
- M. Alain DUCROS, M. Hervé DENIZO, M. Jean-Charles BLAISON, M. Ali BOUCHAMA, M. Marcel OULES, Mme Hélène LE CORVEC, M. Yvon BAVOUZET, M. Van-Long NGUYEN, M. Georges CARRE, M. Philippe DEGREMONT, M. Michel POYAC, Mme Sylvia CHEVALLIER, M. Paul WESPISER, Mme Sylvie BONNIN, M. Jean-Luc SANSON, Mme Françoise COPELAND, M. Roger ROZOT, M. Thierry FROMONT, M. Roland HARLE, M. Philippe PEUGNET, Mme Dominique FRANCOISE, M. Claude VERONA, Mme Martine ROLLAND, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSES ET ABSENTS :**

- M. Laurent DELPECH, Vice-Président, représenté par M. Georges CARRE,
- M. Guy JELENSPERGER, Vice-Président, représenté par M. Michel POYAC,
- M. Patrick MAILLARD, Vice-Président, représenté par Mme Sylvia CHEVALLIER,
- Mme Martine DELPORTE, représentée par M. Patrick GUICHARD,
- M. François TRAEGER, représenté par M. Laurent SIMON,
- M. Alain BUIS, représenté par M. Sinclair VOURIOT,
- M. Alain GALPIN,
- M. Jacques POTTIER,
- M. Jean TASSIN,
- M. Eric STRALEC.

Secrétaire de séance : M. Van-Long NGUYEN est désigné pour remplir cette fonction.

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Président y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire approuve, par son vote, le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Président, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Les grandes masses de l'exécution du budget principal 2010 sont les suivantes :

+ Recettes de fonctionnement	23 968,4 k€
- Dépenses de fonctionnement	21 058,6 k€
+ Reprise du résultat 2010	2 198,6 k€
<b>= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 108,4 k€</b>
- Dépenses d'investissement	19 808,9 k€
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2010)	4 602,0 k€
+ Recettes d'investissement	17 509,3 k€
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2010)	3 307,5 k€
+ Reprise du résultat d'investissement 2010	591,0 k€
<b>= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-3 003,1 k€</b>
<b>= RESULTAT DE L'EXERCICE 2010</b>	<b>2 105,2 k€</b>

Le résultat de l'exercice 2010 s'établit ainsi à 2 105,2 k€, volume qui correspond à la reprise anticipée des résultats lors du vote du budget primitif 2011.

La note suivante détaille les différents postes de l'exécution budgétaire 2010.

## 1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations courantes de la collectivité.

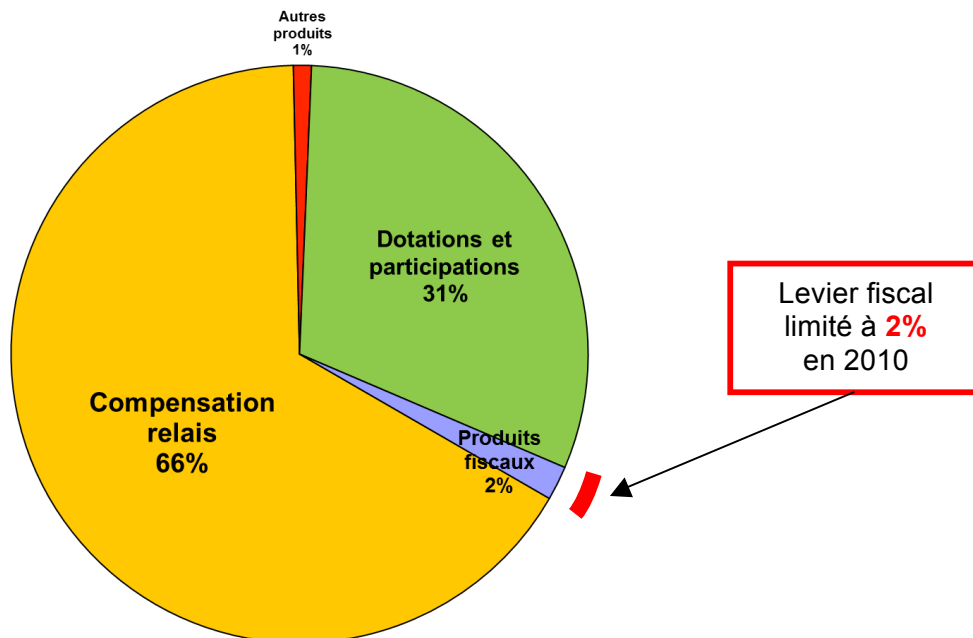
La section de fonctionnement dégage en 2010 un résultat positif de 5 108,4 k€ contre 4 796,6 k€ l'an passé.

### 1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2010 sont essentiellement composées du produit de la taxe professionnelle et de la dotation globale de fonctionnement :

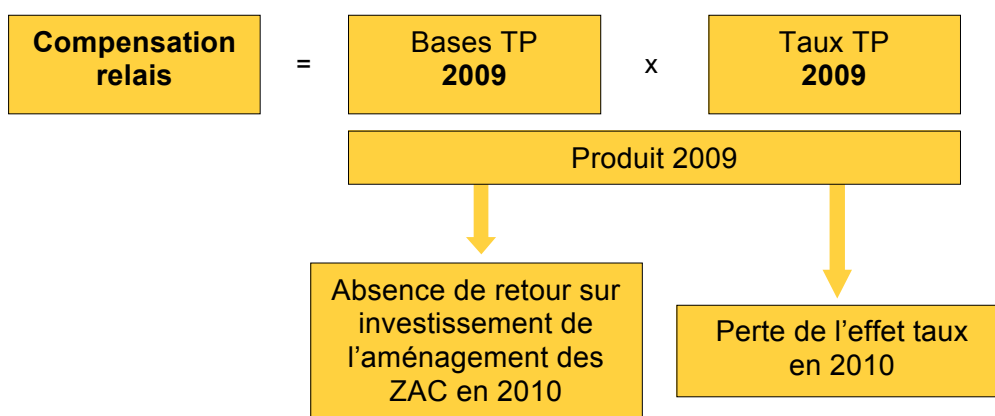
	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation
Taxe professionnelle	16 120,2 k€			
Compensation relais		15 897,0 k€	15 897,0 k€	100,0%
Autres produits fiscaux		164,0 k€	457,6 k€	279,1%
Dotations et participations	7 016,9 k€	7 078,2 k€	7 372,7 k€	104,2%
Autres produits	52,1 k€	240,6 k€	241,0 k€	100,2%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 189,1 k€</b>	<b>23 215,9 k€</b>	<b>23 510,8 k€</b>	<b>101,3%</b>

L'année 2010 marque une transition forte dans l'approche des produits de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération. La taxe professionnelle a été supprimée et le nouveau panier fiscal défini par la loi de finances 2010 n'existera qu'à compter de 2011. **Le levier fiscal que maîtrise les élus communautaire a ainsi été limité à seulement 2% des recettes.**



### 1.1.1. La compensation relais

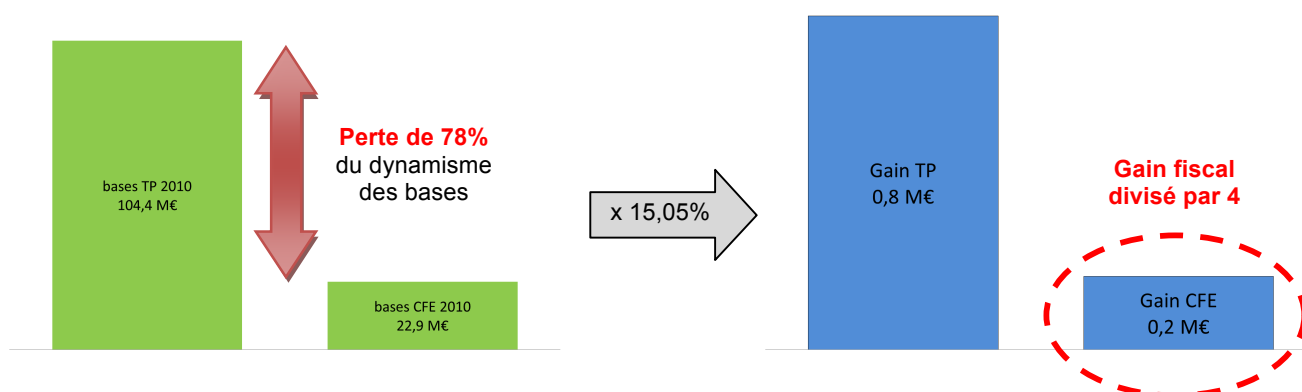
La compensation relais versée en 2010 est de 15 897 k€. Il s'agit en fait d'une dotation déguisée car son volume est contraint au rapport suivant :



### 1.1.2. La cotisation foncière des entreprises (CFE)

La mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale s'illustre également en 2010 par l'attribution de la nouvelle CFE. Les élus communautaires ont voté un taux de CFE pour 2010, qui a servi de base pour les avis d'imposition 2010 des entreprises.

Ce taux de CFE 2010 a participé au versement d'une fraction de CFE dès 2010 (sur l'évolution des bases CFE calculées entre 2009 et 2010). Cette remarque s'illustre ainsi :



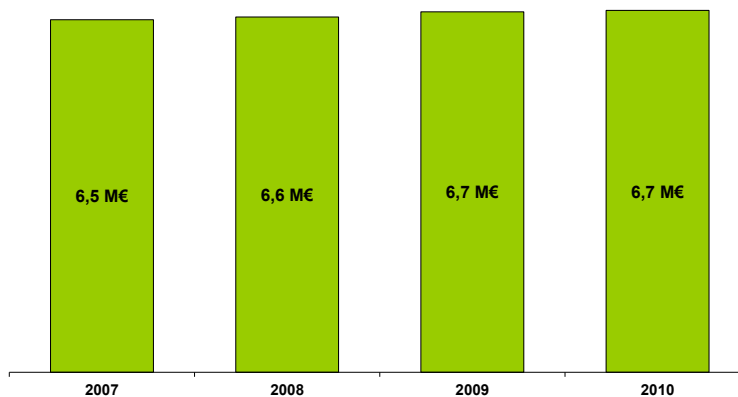
Les bases de CFE représentent 22% des bases de l'ancienne TP. La Communauté d'Agglomération ne pourra donc pas bénéficier d'un retour sur investissement de ses projets d'aménagement de zones d'activité. Le compte

administratif valorise ainsi seulement 0,2 M€ de produit CFE, alors qu'à périmètre légal constant (avec la TP), le gain aurait été de 0,8 M€. Le gain fiscal est divisé par 4.

### 1.1.3. Les rôles supplémentaires

La Communauté d'Agglomération a perçu des rôles supplémentaires pour 193,5 k€. Il s'agit de recettes exceptionnelles liées à des régularisations ou des contentieux fiscaux.

### 1.1.4. La Dotation Globale de Fonctionnement



Les concours financiers de l'Etat, et plus particulièrement la DGF, sont déconnectés de tout indicateur économique (croissance, inflation etc.). Le montant de la DGF est de 6,7 M€ pour 2010, soit un volume comparable par rapport à 2009.

### 1.1.5. Les autres participations

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation
FDPTP	220,6 k€	220,0 k€	478,5 k€	217,5%
Compensations TP	98,9 k€	90,0 k€	92,5 k€	102,8%
Subventions culturelles	45,2 k€	89,2 k€	122,6 k€	137,5%
<b>TOTAL PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS</b>	<b>364,7 k€</b>	<b>399,2 k€</b>	<b>693,6 k€</b>	<b>173,8%</b>

Le Fonds Départemental de Péréquation de la TP est une recette aléatoire. Les crédits inscrits au BP 2010 reposaient sur les crédits perçus en 2009. Il y a eu un effet rattrapage sur cette recette d'où l'importance des crédits enregistrés au compte administratif 2010 (478,5 k€).

Les autres recettes sont globalement conformes aux crédits votés.

### 1.1.6. La taxe de séjour

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation
Taxe de séjour	123,5 k€	150,0 k€	121,3 k€	80,9%

La Communauté d'Agglomération a perçu en 2010 un produit de taxe de séjour de 121,3 k€. Ce produit est intégralement reversé à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

### 1.1.7. Les autres produits

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation
Remboursement maladie	36,0 k€	20,0 k€	24,8 k€	124,1%
Ecritures liées au centre aquatique		212,9 k€	210,0 k€	98,7%
Divers	16,1 k€	7,7 k€	6,2 k€	80,3%
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>52,1 k€</b>	<b>240,6 k€</b>	<b>241,0 k€</b>	<b>102,5%</b>

La gestion du centre aquatique est assurée par un délégataire. Le contrat de délégation prévoit le versement d'une subvention annuelle diminuée du remboursement de la masse salariale mise à disposition et d'une participation au résultat N-1. En 2009, les flux avaient été contractés en une seule écriture : une subvention nette des différents remboursements.

En 2010, le Trésorier a souhaité dissocier les différents mouvements comptables. La subvention est enregistrée brute. Les remboursements sont eux inscrits en recettes : c'est l'objet de la recette de 210 k€ (114,4 k€ au titre du résultat excédentaire N-1 + 95,6 k€ au titre du remboursement de la masse salariale mise à disposition).

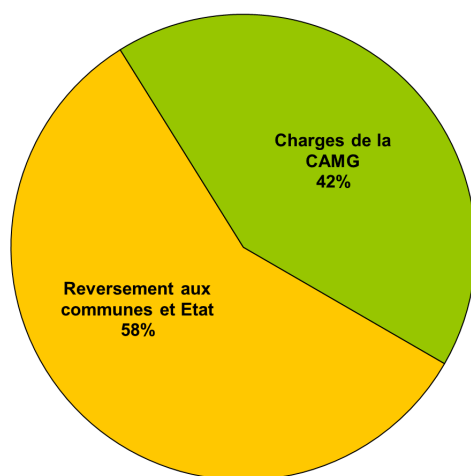
Les autres produits de fonctionnement sont anecdotiques.

### 1.1.8. La reprise du résultat antérieur

Lors du vote du budget 2011, la Communauté d'Agglomération a enregistré une reprise du résultat de l'exercice 2010 pour 2 105,2 k€. Cette reprise du résultat alimente les recettes de fonctionnement du budget 2011.

### 1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 21 058,6 k€ en 2010 dont 483,5 k€ de dotations aux amortissements. Les développements suivants traiteront uniquement des dépenses réelles de fonctionnement.



58% des dépenses réelles de fonctionnement sont directement affectées au versement de l'attribution de compensation aux communes (11 632 k€) et au prélèvement sur nos recettes fiscales (taxe de séjour pour 121,3 k€ et prélèvement FDPTP pour 132,5 k€).

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation
Reversement aux communes et Etat	12 056,8 k€	12 218,9 k€	11 885,8 k€	97,3%
Charges de la CAMG	8 247,6 k€	9 098,4 k€	8 686,4 k€	95,5%
<b>TOTAL DEPENSES RELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 304,4 k€</b>	<b>21 317,4 k€</b>	<b>20 572,2 k€</b>	<b>96,5%</b>

Comme l'année dernière, il est proposé une lecture fonctionnelle des charges de fonctionnement. La maquette budgétaire répondra quant à elle à la lecture traditionnelle comptable.

### **1.2.1.La masse salariale**

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Charges de personnel	2 086,8 k€	2 360,3 k€	2 354,9 k€	99,8%	27,1%

L'enveloppe relative à la masse salariale a été consommée dans sa quasi intégralité.  
Les prévisions budgétaires, affinées durant l'exercice, ont donc été correctes.

### **1.2.2.Le Centre Aquatique**

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Centre aquatique	868,0 k€	915,6 k€	915,6 k€	100,0%	10,5%

Selon une demande du Trésorier, la Communauté d'Agglomération verse une cotisation brute au délégataire du centre aquatique : 915,6 k€. Cette participation est budgétairement diminuée du remboursement de la masse salariale mise à disposition et du reversement d'une partie du résultat excédentaire N-1, à la différence de l'exercice précédent.

### **1.2.3.Les charges générales de structure**

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Charges générales	801,1 k€	861,7 k€	754,9 k€	87,6%	8,7%

Le taux de réalisation des charges de structure est de 87,6% en raison d'un effort de rationalisation de la commande publique, d'une moindre sollicitation des prestataires extérieurs etc.

### **1.2.4.Le loyer de l'argent**

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Loyer	876,3 k€	900,0 k€	749,2 k€	83,2%	8,6%

Les crédits affectés au loyer de l'argent n'ont pas été totalement dépensés, en particulier à travers une gestion dynamique de la dette et à un marché financier bas pour les emprunts à taux variables. Les ICNE (technique comptable permettant de rattacher les frais de location de l'argent d'un emprunt à la bonne année) sont de - 4,8 k€.

### **1.2.5.L'entretien des espaces verts**

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Entretien des espaces verts	611,5 k€	715,9 k€	710,5 k€	99,3%	8,2%

L'enveloppe relative à l'entretien des espaces verts a été intégralement dépensée.

### **1.2.6.L'entretien des zones d'activité**

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Entretien des zones d'activité	595,0 k€	651,3 k€	605,5 k€	93,0%	7,0%

L'enveloppe allouée au service a été corrigée en cours d'année pour tenir compte de la réalisation.

### 1.2.7. Le Syndicat des Transports

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Syndicat de transports	568,3 k€	602,6 k€	588,6 k€	97,7%	6,8%

La participation de la Communauté d'Agglomération au syndicat de transports repose sur trois éléments :

- Part fonctionnement : la contribution est assise sur sa population pour 107,3 k€
- Part PDU : la contribution est également assise sur la population pour 110,0 k€
- Part équilibre : la contribution repose sur plusieurs critères (potentiel fiscal, population, longueur de voirie, nombre d'arrêts de bus etc.) et est de 333,7 k€

A cette contribution, la Communauté d'Agglomération participe au P'tit bus de Lagny sur Marne pour 37,5 k€.

### 1.2.8. L'entretien du réseau des eaux pluviales

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Eaux pluviales	515,8 k€	504,5 k€	490,4 k€	97,2%	5,6%

La rémunération de ces contrats est indexée sur des données économiques : le volume est donc globalement connu lors de la préparation budgétaire.

### 1.2.9. Le parc culturel

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Parc culturel	345,3 k€	407,0 k€	400,3 k€	98,4%	4,6%

Les dépenses liées au parc culturel doivent être diminuées des subventions versées par le Conseil Général. Les dépenses brutes sont de 400,3 k€ et respectent l'enveloppe initiale.

### 1.2.10. L'entretien des bâtiments et du patrimoine

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Entretien des bâtiments	327,5 k€	415,5 k€	383,5 k€	92,3%	4,4%

Il s'agit des charges liées à l'entretien des bâtiments gérés par la Communauté d'Agglomération (bâtiments administratifs, Orangerie, salles de spectacles, halte fluviale, Moulin Russon etc.) et des fluides.

### 1.2.11. L'Office de Tourisme

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Office de tourisme de Mame et Gondoire	346,7 k€	379,1 k€	379,1 k€	100,0%	4,4%

A la subvention annuelle versée à l'Office de Tourisme, il convient d'intégrer également le reversement de la taxe de séjour pour 121,3 k€.

### 1.2.12. Les indemnités aux élus

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Indemnités aux élus	177,2 k€	200,0 k€	183,5 k€	91,8%	2,1%

Les indemnités versées aux élus ont respectés les crédits inscrits au budget primitif 2010.

### 1.2.13. Les subventions aux associations

	Voté 2010	CA 2010
SIEP	43,4 k€	33,4 k€
AVIMEJ	22,0 k€	22,0 k€
MEGA ATHLETISME	23,2 k€	23,2 k€
ASSOC DES PECHEURS	3,8 k€	3,8 k€
ETD	0,5 k€	0,5 k€
MAISON POUR L'EMPLOI	19,4 k€	19,4 k€
LAGNY RUGBY	1,0 k€	1,0 k€
NORD SEINE ET MARNE INITIATIVES	10,2 k€	10,2 k€
POLE MOBILITE REDUITE	1,0 k€	1,2 k€
OREE	1,7 k€	1,7 k€
OSE	1,0 k€	1,0 k€
SAUVETAGE DES CYGNES	0,5 k€	0,5 k€
COTEAUX DE LA BROSSE	4,5 k€	4,5 k€
PARIS METROPOLE	3,7 k€	3,7 k€
STE NAUTIQUE DE LAGNY	2,0 k€	2,0 k€
<b>Subventions aux associations</b>	<b>137,9 k€</b>	<b>128,0 k€</b>

### 1.2.14. Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses à la charge de la Communauté d'Agglomération détaillées précédemment. Il faut souligner les efforts de gestion et de rationalisation des services, permettant ainsi de limiter de moitié l'évolution consentie lors du vote des crédits 2010.

	CA 2009	Voté 2010	CA 2010	% réalisation	%
Charges de personnel	2 086,8 k€	2 360,3 k€	2 354,9 k€	99,8%	27,1%
Centre aquatique	868,0 k€	915,6 k€	915,6 k€	100,0%	10,5%
Charges générales	801,1 k€	861,7 k€	754,9 k€	87,6%	8,7%
Loyer	876,3 k€	900,0 k€	749,2 k€	83,2%	8,6%
Entretien des espaces verts	611,5 k€	715,9 k€	710,5 k€	99,3%	8,2%
Entretien des zones d'activité	595,0 k€	651,3 k€	605,5 k€	93,0%	7,0%
Syndicat de transports	568,3 k€	602,6 k€	588,6 k€	97,7%	6,8%
Eaux pluviales	515,8 k€	504,5 k€	490,4 k€	97,2%	5,6%
Parc culturel	345,3 k€	407,0 k€	400,3 k€	98,4%	4,6%
Entretien des bâtiments	327,5 k€	415,5 k€	383,5 k€	92,3%	4,4%
Office de tourisme de Marne et Gondoire	346,7 k€	379,1 k€	379,1 k€	100,0%	4,4%
Indemnités aux élus	177,2 k€	200,0 k€	183,5 k€	91,8%	2,1%
Subventions aux associations	128,0 k€	177,6 k€	169,6 k€	95,5%	2,0%
<b>TOTAL DEPENSES RELLES CAMG</b>	<b>8 247,6 k€</b>	<b>9 098,4 k€</b>	<b>8 686,4 k€</b>	<b>95,5%</b>	<b>100,0%</b>

### 1.3. Le résultat de la section de fonctionnement

Produits de fonctionnement	+	23 968,4 k€
Résultat reporté	+	2 198,6 k€
Charges de fonctionnement	-	21 058,6 k€
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>+</b>	<b>5 108,4 k€</b>

Le résultat de la section de fonctionnement 2010 est de 5 108,4 k€.

Conformément à la délibération de reprise anticipée des résultats au budget 2011, ce résultat a couvert le besoin de financement de la section d'investissement pour 3 003,1 k€. L'excédent est repris en section de fonctionnement pour 2 105,2 k€.

### 1.4. Les soldes intermédiaires de gestion

	CA 2008	CA 2009	CA 2010
+ Produits de gestion courante	22 374,0 k€	23 189,1 k€	23 968,4 k€
- Charges de gestion courante	18 522,3 k€	19 420,7 k€	19 823,0 k€
<b>= Épargne de gestion</b>	<b>3 851,7 k€</b>	<b>3 768,4 k€</b>	<b>4 145,4 k€</b>
- Charges financières	613,2 k€	876,3 k€	749,2 k€
<b>= Épargne brute</b>	<b>3 238,6 k€</b>	<b>2 892,0 k€</b>	<b>3 396,2 k€</b>
- Remboursement capital de la dette	808,0 k€	1 096,7 k€	1 265,6 k€
<b>= Épargne nette</b>	<b>2 430,6 k€</b>	<b>1 795,3 k€</b>	<b>2 130,6 k€</b>

La progression des soldes intermédiaires de gestion s'explique essentiellement par trois facteurs :

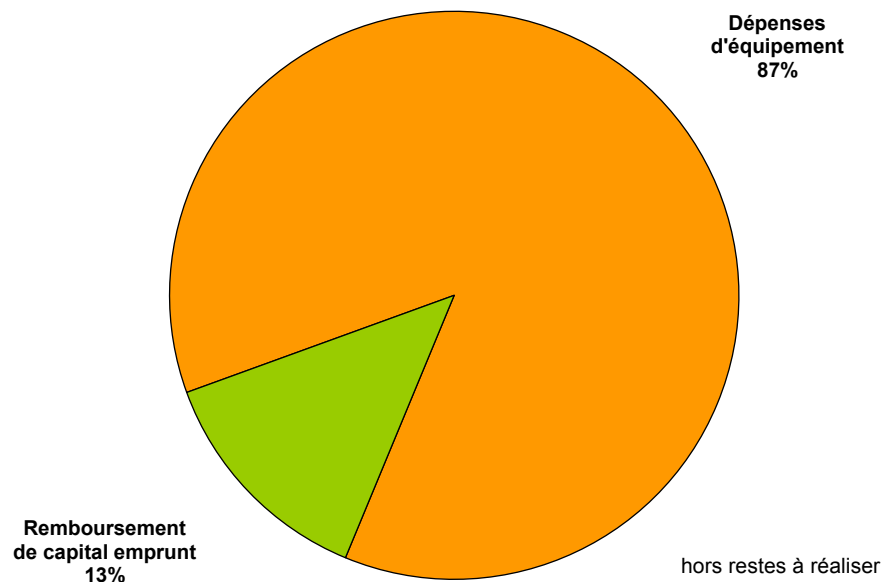
- 
- Effort de gestion des services de la Communauté d'Agglomération
- Produits fiscaux supplémentaires (non récurrents) liés aux rôles supplémentaires
- Gestion dynamique de la dette dans un contexte de forte volatilité des taux.

## 2. La section d'investissement

La section d'investissement retrace toutes les opérations valorisant le patrimoine de la collectivité. La section d'investissement affiche un résultat négatif de 3 003,1 k€, en intégrant les restes à réaliser.

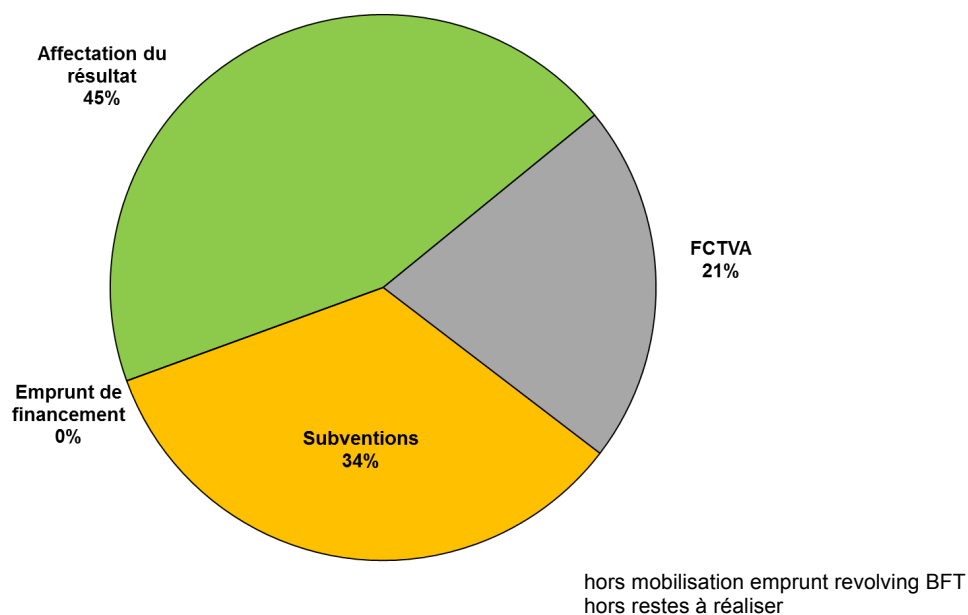
### 2.1. Les dépenses réelles d'investissement

	Voté 2010	CA 2010	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	24 576,3 k€	8 318,6 k€	4 602,0 k€
Ecriture liée à l'emprunt revolving	250,0 k€	250,0 k€	
Remboursement de capital emprunt	1 050,0 k€	1 015,6 k€	
<b>TOTAL DEPENSES RELLES INV.</b>	<b>25 876,3 k€</b>	<b>9 584,2 k€</b>	<b>4 602,0 k€</b>



## 2.2. Les recettes réelles d'investissement

	Voté 2009	CA 2009	Restes à réaliser
Affectation du résultat + résultat N-1	3 189,1 k€	3 189,1 k€	
FCTVA	944,2 k€	1 518,9 k€	
Produit des cessions	2 498,0 k€	0,0 k€	
Subventions	9 371,3 k€	2 431,1 k€	2 307,5 k€
Emprunt de financement	5 425,2 k€	0,0 k€	1 000,0 k€
Mobilisation emprunt revolving	5 437,5 k€	5 437,5 k€	
<b>TOTAL RECETTES RELLES INV.</b>	<b>26 865,3 k€</b>	<b>12 576,7 k€</b>	<b>3 307,5 k€</b>

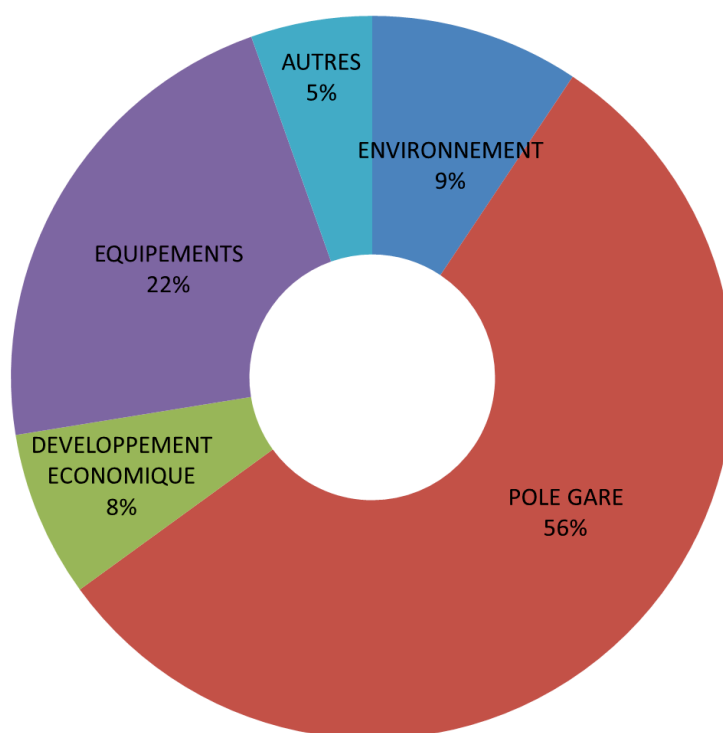


L'exercice 2010 sera marqué par un long travail auprès des services de l'Etat pour régulariser plusieurs dossiers de FCTVA. Ce travail entamé en 2010 portera également ses fruits en 2011. Cette gestion dynamique permet de limiter le recours à l'emprunt.

### 2.3. Les opérations d'investissement

	Dépenses			Subventions		
	Mandatées	Reportées	TOTAL	Mandatées	Reportées	TOTAL
ESPACES VERTS	101 297,01	256 521,84	357 818,85		47 500,00	47 500,00
PROJETS ENVIRONNEMENTAUX	677 762,44	1 147 553,88	1 825 316,32	190 765,90	732 101,13	922 867,03
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>779 059,45</b>	<b>1 404 075,72</b>	<b>2 183 135,17</b>	<b>190 765,90</b>	<b>779 601,13</b>	<b>970 367,03</b>
POLE GARE	4 628 886,29	1 234 671,23	5 863 557,52	1 970 686,06	1 259 178,34	3 229 864,40
<b>POLE GARE</b>	<b>4 628 886,29</b>	<b>1 234 671,23</b>	<b>5 863 557,52</b>	<b>1 970 686,06</b>	<b>1 259 178,34</b>	<b>3 229 864,40</b>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	618 620,65	379 366,34	997 986,99	28 462,00	19 332,30	47 794,30
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>618 620,65</b>	<b>379 366,34</b>	<b>997 986,99</b>	<b>28 462,00</b>	<b>19 332,30</b>	<b>47 794,30</b>
EAUX PLUVIALES	164 962,09	4 954,66	169 916,75			0,00
<b>EAUX PLUVIALES</b>	<b>164 962,09</b>	<b>4 954,66</b>	<b>169 916,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
CŒUR URBAIN	69 316,66	432 817,76	502 134,42			0,00
PLH	217 763,31	33 770,26	251 533,57			0,00
<b>AMENAGEMENT</b>	<b>287 079,97</b>	<b>466 588,02</b>	<b>753 667,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
PATRIMOINE	1 558 857,62	791 722,05	2 350 579,67	241 227,17	249 390,40	490 617,57
CENTRE AQUATIQUE	275 055,92	320 634,14	595 690,06			0,00
AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE	6 099,38		6 099,38			0,00
<b>EQUIPEMENTS</b>	<b>1 840 012,92</b>	<b>1 112 356,19</b>	<b>2 952 369,11</b>	<b>241 227,17</b>	<b>249 390,40</b>	<b>490 617,57</b>
<b>TOTAL CA 2010</b>	<b>8 318 621,37</b>	<b>4 602 012,16</b>	<b>12 920 633,53</b>	<b>2 431 141,13</b>	<b>2 307 502,17</b>	<b>4 738 643,30</b>

Comme l'indique le graphique suivant, les  $\frac{3}{4}$  du budget d'investissement (hors restes à réaliser) de la Communauté d'Agglomération ont été consacrés à la réalisation du pôle gare (56%), des projets environnementaux comme l'aménagement de la Vallée de la Gondoire (9%) et au développement économique avec la réhabilitation de plusieurs zones d'activités (8%).



## 2.4. Les opérations d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre sont composées de deux écritures :

- La dotation aux amortissements, recette d'investissement (dépense de fonctionnement) pour 486,4 k€
- Les opérations patrimoniales équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement pour 5 037,2 k€ (récupération avance forfaitaire et écritures liées à l'emprunt revolving BFT)

**Sur la proposition de Monsieur le Président, Madame MUNIER, Vice-présidente chargée des Finances, est désignée en tant que Présidente de séance pour l'adoption du compte administratif 2008 du budget principal.**

**VU le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L.2121-31,**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M49,**

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Madame MUNIER (le Président ne participant pas au vote), à l'unanimité,**

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2010 et ses annexes.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT \_ COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Président y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire approuve, par son vote, le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Président, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif sont, par ailleurs, concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Les grandes masses de l'exécution du budget assainissement 2010 sont les suivantes :

+ Recettes de fonctionnement	1 627,8 k€
- Dépenses de fonctionnement	1 090,6 k€
+ Reprise du résultat 2009	294,5 k€
<b>= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>831,7 k€</b>
- Dépenses d'investissement	6 010,8 k€
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2010)	3 553,3 k€
+ Recettes d'investissement	5 194,7 k€
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2010)	3 253,9 k€
+ Reprise du résultat d'investissement 2009	504,5 k€
<b>= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-610,9 k€</b>
<b>= RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>220,8 k€</b>

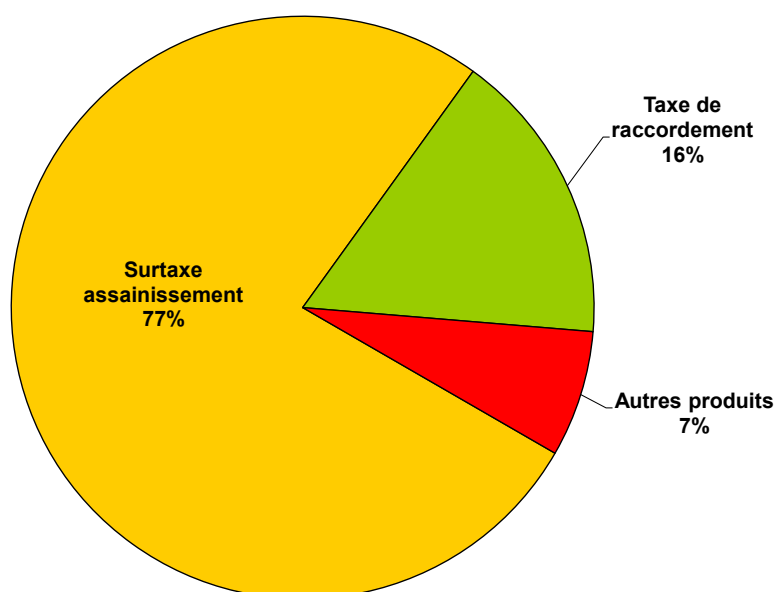
Le résultat de l'exercice 2010 s'établit ainsi à 220,8 k€, volume qui correspond à la reprise anticipée des résultats lors du vote du budget primitif 2011.

La note suivante détaille les différents postes de l'exécution budgétaire 2010.

### 3. La section de fonctionnement

#### 3.1. Les recettes de fonctionnement

	Voté 2010	CA 2010	% réalisation
Surtaxe assainissement	1 358,2 k€	1 124,8 k€	82,8%
Taxe de raccordement	177,0 k€	240,4 k€	135,8%
Autres produits	200,0 k€	103,0 k€	51,5%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 735,2 k€</b>	<b>1 468,2 k€</b>	<b>84,6%</b>



La surtaxe représente plus des  $\frac{3}{4}$  des ressources réelles du budget assainissement. Sa maîtrise conditionne ainsi l'équilibre du programme pluriannuel d'investissement.

La taxe de raccordement représente quant à elle 16% du volume : son volume a connu une bonne dynamique suite à une certaine reprise du marché de l'immobilier.

Les autres produits correspondent à la prime aquex (59,2 k€) et au remboursement par l'agence de l'eau des subventions liées à la mise en conformité des riverains (43,7 k€).

#### 3.2. Les dépenses de fonctionnement

	Voté 2010	CA 2010	% réalisation
Charges de personnel	192,0 k€	186,7 k€	97,2%
Loyer de l'argent	242,6 k€	226,0 k€	93,2%
Charges exceptionnelles	270,0 k€	199,7 k€	74,0%
Autres dépenses de fonctionnement	36,3 k€	33,2 k€	91,4%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>740,9 k€</b>	<b>645,6 k€</b>	<b>87,1%</b>

Le taux de réalisation des charges de personnel et des charges d'intérêt ont été conformes aux inscriptions budgétaires.

Il faut néanmoins relever l'évolution des charges exceptionnelles. Elles comptabilisent en effet les subventions de mise en conformité des riverains, mais également des annulations de titres de raccordement des exercices antérieurs (142,6 k€) qui viennent réduire la dynamique du produit afférent.

### 3.3. Les soldes intermédiaires de gestion

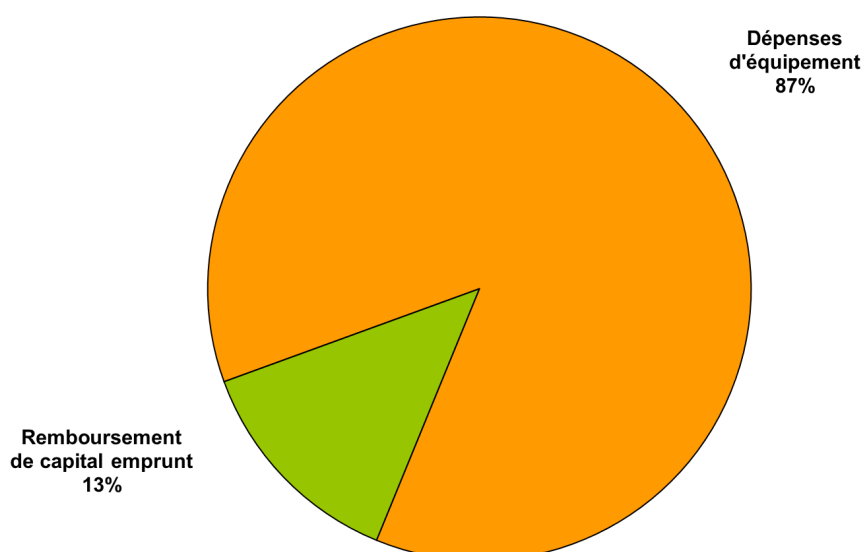
	2007	2008	2009	2010
+ Produits de gestion courante	1 799 k€	1 672 k€	1 530 k€	1 468 k€
- Charges de gestion courante	163 k€	212 k€	218 k€	420 k€
<b>= Épargne de gestion</b>	<b>1 636 k€</b>	<b>1 461 k€</b>	<b>1 312 k€</b>	<b>1 049 k€</b>
- Charges financières	175 k€	228 k€	218 k€	226 k€
<b>= Épargne brute</b>	<b>1 461 k€</b>	<b>1 232 k€</b>	<b>1 094 k€</b>	<b>823 k€</b>
- Remboursement capital de la dette	581 k€	548 k€	592 k€	807 k€
<b>= Épargne nette</b>	<b>880 k€</b>	<b>685 k€</b>	<b>502 k€</b>	<b>15 k€</b>

Un effet ciseaux se dessine (les charges augmentent plus vite que les produits) ce qui explique la nette diminution de l'épargne nette.

## 4. La section d'investissement

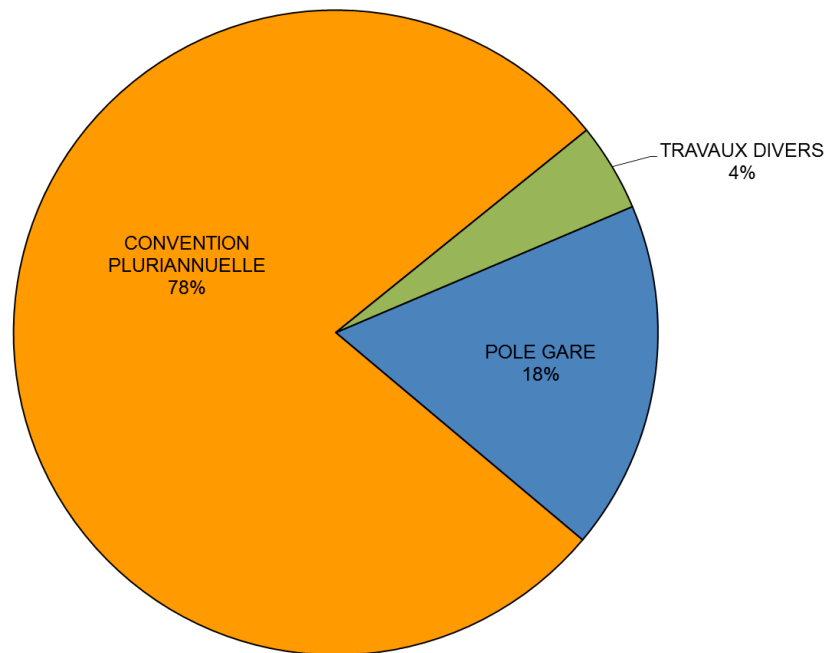
### 4.1. Les dépenses d'investissement

	Voté 2010	CA 2010	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	5 509,2 k€	1 726,2 k€	3 553,3 k€
Remboursement de capital emprunt	850,0 k€	807,4 k€	
<b>TOTAL DEPENSES RELLES INV.</b>	<b>6 359,2 k€</b>	<b>2 533,6 k€</b>	<b>3 553,3 k€</b>



	Dépenses			Recettes		
	Mandaté	RAR	Total	Mandaté	RAR	Total
POLE GARE	696,3 k€	227,9 k€	924,2 k€	183,7 k€	48,0 k€	231,7 k€
CONVENTION PLURIANNUELLE	941,6 k€	3 180,6 k€	4 122,2 k€	370,6 k€	709,4 k€	1 080,0 k€
TRAVAUX DIVERS	88,3 k€	144,8 k€	233,1 k€		303,2 k€	303,2 k€
<b>TOTAL OPERATIONS INVESTISSEMENT</b>	<b>1 726,2 k€</b>	<b>3 553,3 k€</b>	<b>5 279,4 k€</b>	<b>554,3 k€</b>	<b>1 060,6 k€</b>	<b>1 614,8 k€</b>

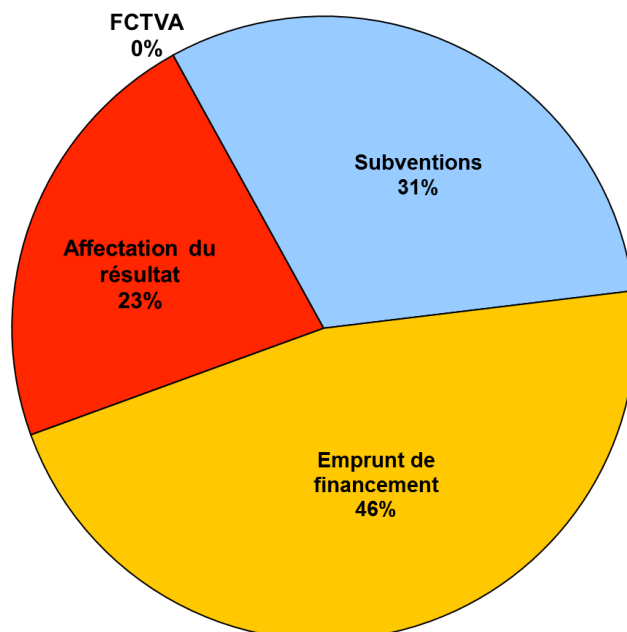
La convention pluriannuelle assurée par le SIAM et le pôle gare représentent les principaux chantiers du budget d'assainissement avec 96% des crédits (avec restes à réaliser).



#### 4.2. Les dépenses d'investissement

	Voté 2010	CA 2010	Restes à réaliser
Affectation du résultat	1 169,5 k€	1 169,5 k€	
FCTVA	501,7 k€	0,0 k€	
Subventions	548,0 k€	554,3 k€	1 060,6 k€
Emprunt de financement	4 020,8 k€	212,9 k€	2 193,3 k€
<b>TOTAL RECETTES RELLES INV.</b>	<b>6 240,0 k€</b>	<b>1 936,6 k€</b>	<b>3 253,9 k€</b>

Le budget assainissement 2010 est marqué par une absence de volume du FCTVA. Malgré les dossiers déposés auprès des services de la Préfecture, aucun versement de FCTVA n'a été effectué en 2010. Cette difficulté budgétaire a été compensée par un taux de perception très satisfaisant des subventions.



### 4.3. Les écritures d'ordre d'investissement

Les opérations d'ordre sont composées de deux écritures :

- La dotation aux amortissements, recette d'investissement (dépense de fonctionnement) pour 445,1 k€.
- L'amortissement des subventions, dépense d'investissement (recette de fonctionnement) pour 159,7 k€
- Les opérations patrimoniales équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement pour 3 317,5 k€ (régularisation des avances faites au SIAM)

**VU le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L.2121-31,**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M49,**

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Madame MUNIER (le Président ne participant pas au vote), à l'unanimité,**

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2010 et ses annexes.

## BUDGET PRINCIPAL \_ COMPTE DE GESTION 2010

Le compte de gestion est le document de synthèse de l'ensemble des mouvements comptables effectués au cours de l'exercice : encaissements des recettes, paiement des dépenses, établissements des opérations d'ordre non budgétaires. Le compte de gestion est établi par le comptable de la Communauté d'Agglomération et fait état de la situation de l'exercice clos. Les articles L2343-1 à L2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrent les dispositions du compte de gestion.

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et, à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif. Il se résume à travers le tableau suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2009 reporté		591 049,16 €		4 796 648,58 €
Part affectée à l'investissement 2010			2 598 067,50 €	
Réalisations 2010	19 808 946,02 €	17 509 285,52 €	21 058 639,93 €	23 968 419,66 €
Résultat exercice 2010 ≠ entre recettes et dépenses	2 299 660,50 €			2 909 779,73 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 708 611,34 €</b>			<b>5 108 360,81 €</b>

**VU le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L.2121-31,**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M49,**

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Madame MUNIER (le Président ne participant pas au vote), à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2010 du budget principal tel qu'il est présenté.

## BUDGET ASSAINISSEMENT \_ COMPTE DE GESTION 2010

Le compte de gestion est le document de synthèse de l'ensemble des mouvements comptables effectués au cours de l'exercice : encaissements des recettes, paiement des dépenses, établissements des opérations d'ordre non budgétaires. Le compte de gestion est établi par le comptable de la Communauté d'Agglomération et fait état de la situation de l'exercice clos. Les articles L2343-1 à L2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrent les dispositions du compte de gestion.

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et, à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif. Il se résume à travers le tableau suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2009 reporté		504 486,64 €		959 495,42 €
Part affectée à l'investissement 2010			665 018,34 €	
Réalisations 2010	6 010 773,17 €	5 194 746,85 €	1 090 644,50 €	1 627 844,14 €
Résultat exercice 2010 ≠ entre recettes et dépenses	816 026,32 €			537 199,64 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>311 539,68 €</b>			<b>831 676,72 €</b>

**VU le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L.2121-31,**

**VU l'instruction budgétaire et comptable M49,**

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, sous la Présidence de Madame MUNIER (le Président ne participant pas au vote), à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2010 du budget assainissement tel qu'il est présenté.

## **CONVENTION DE PARTICIPATION - CINEMA LE CINQ**

L'exploitant du cinéma « Le Cinq » a sollicité en 2010 une subvention de la Communauté d'Agglomération pour 18 000 € afin de financer son projet d'acquisition d'équipements numériques pour la salle n°2.

Il faut noter que la Communauté d'Agglomération consent déjà un effort financier vis-à-vis de cet exploitant, à travers une politique d'exonération de la totalité de cotisation foncière des entreprises pour les exploitants cinématographiques classés « art et essai ».

De plus, la Communauté d'agglomération s'est inscrit dans différents partenariat avec le cinéma « Le Cinq », et ce depuis plusieurs années :

- Les ciné-choco

Depuis décembre 2007, le Parc culturel et le cinéma le Cinq ont établi un partenariat sur la diffusion de 2 films pour enfants en fin d'année (2 dates sont proposées en décembre, en général le samedi, vers 15h / 16h). La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire participe financièrement à la diffusion du film et le cinéma s'engage à pratiquer des tarifs réduits (prix fixés d'un commun accord) pour le public individuel et à inviter le personnel de Marne et Gondoire à venir gratuitement assister à l'une des deux séances.

- Mois du film documentaire

En 2009, dans le cadre du mois du film documentaire, une séance de cinéma a été proposée au Cinéma le Cinq un mercredi après-midi (le rendez-vous enfant du mercredi du Parc culturel a donc été programmé en « hors les murs »). Le partenariat s'est construit sur le même principe que celui du ciné-choco : contre une participation financière, le cinéma a proposé la séance à des tarifs réduits au public individuel.

- Prix du Public Marne et Gondoire

En 2010, une nouvelle forme de partenariat a été mise en place entre le Communauté d'Agglomération / Parc culturel et le cinéma. Afin de promouvoir des films de qualité, un collectif s'est constitué autour du directeur du cinéma, des élus de Marne et Gondoire et de la directrice du Parc culturel pour proposer une sélection de films au public. A chacun des films présentés, le public est invité à donner une note à la sortie de la salle.

Le 18 mars 2011, la première remise du prix du film Marne et Gondoire a été décerné à Dans ses yeux de l'argentin Juan José Campanella, Oscar du meilleur film étranger en 2010 lors d'une soirée organisée au cinéma avec l'aide financière de la Communauté d'Agglomération et l'aide technique du Parc culturel de Rentilly. Le public a eu occasion, lors de cette soirée conviviale, de rencontrer le diffuseur du film autour d'un buffet et de voir ou de revoir le film primé.

Si les crédits sont inscrits au budget 2011, il convient au préalable d'établir une convention de participation.

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de participation avec le Cinéma Le Cinq de 18 000 €.

## **CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA MASSE SALARIALE DE JANVIER ET FEVRIER 2011 RELATIVE AL'ENSEIGNEMENT MUSICAL AVEC LA COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES**

Malgré le transfert de l'enseignement musical à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la commune de Saint Thibault des Vignes a procédé au paiement de la masse salariale relative à l'enseignement musical des mois de janvier et février 2011. Lors de la valorisation du transfert de charges, ces deux mois ont été intégrés dans son calcul.

Aussi, il convient de procéder au remboursement de cette masse salariale, indûment mandatée par la commune de Saint Thibault des Vignes.

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention relative au remboursement de la masse salariale des mois de janvier et février 2011 liée à l'enseignement musical avec la commune de Saint Thibault des Vignes.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**GARANTIE D'EMPRUNTS DE DEUX PRETS CONTRACTES PAR OPIEVOY AUPRES DE  
LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR SES TRAVAUX DE  
REHABILITATION DE LA RESIDENCE ORLY PARC DE LAGNY-SUR-MARNE**

L'OPIEVOY a programmé des travaux de réhabilitation des 539 logements locatifs sociaux de la Résidence Orly Parc de Lagny-sur-Marne. Ces travaux concernent l'ensemble de la résidence Orly Parc et consistent en la réhabilitation des 539 logements et la création d'une loge groupée et de logements PMR. Les travaux concernent :

- l'enveloppe du bâti (terrasses, isolation extérieure, menuiseries),
- les logements (mise en sécurité électrique, plomberie, ventilation, peinture, sols),
- les parties communes (mise en sécurité électrique, peinture, ventilation),
- les locaux communs (réfection des caves, locaux techniques).

Ces travaux devront être terminés pour mi juillet 2012.

Pour cette opération, l'OPIEVOY a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations pour bénéficier de deux prêts :

- un prêt CDC PAM (sur 20 ans)
- un prêt CDC Eco Prêt Réhabilitation (1,90% sur 15 ans)

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Subvention Conseil Régional d'Ile de France	600 000€
Prêt CDC PAM (20 ans)	9 145 000€
Prêt CDC Eco Prêt Réhabilitation (1,90% sur 15 ans)	8 355 000€
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	18 100 000€

Afin de garantir ses emprunts, l'OPIEVOY a sollicité les collectivités :

- la ville de Lagny-sur-Marne pour une garantie à hauteur de 60%,
- la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire pour une garantie à hauteur de 40%, soit sept millions d'euros (7 000 000€).

En contrepartie de cette garantie, les collectivités bénéficieront de la réservation d'un contingent de 20% des logements, soit 108 logements sur cette opération, répartis comme suit :

- Lagny 60%, soit 65 logements,
- CAMG 40%, soit 43 logements.

Cette demande de garantie d'emprunts entre dans le cadre de la politique du logement d'intérêt communautaire et des actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire définie par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire par délibération n°2006-89 du 27 novembre 2006.

Ainsi, en garantissant totalement les prêts sus-désignés, la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire s'engage :

- pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.
- Au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure avec la l'OPIEVOY une convention par laquelle :

- la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire accorde sa garantie pour le remboursement des emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- l'OPIEVOY s'engage à réserver un contingent de 43 logements locatifs sociaux à la CAMG.

VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R221-19 du code monétaire et financier,

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

### **1-Décision concernant le Prêt CDC PAM d'une durée d'amortissement de 20 ans**

**Article 1-1** : la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 9 145 000 euros que l'OPIEVOY se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit 3 658 000 euros.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation des 539 logements locatifs sociaux de la Résidence Orly Parc à Lagny-sur-Marne.

**Article 1-2** : les caractéristiques du prêt CDC PAM consenti par la Caisse des Dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Montant :</b>	<b>3 658 000 €</b>
<b>Durée totale du prêt :</b>	<b>20 ans</b>
<b>Différé d'amortissement :</b>	<b>0 à 2 ans</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	<b>annuelle</b>
<b>Index :</b>	<b>livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>livret A + 0,60%</b>
<b>Taux annuel de progressivité :</b>	<b>0 à 0,5%</b>

**Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

*Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A.*

**Article 1-3** : la garantie de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est accordée pour la durée totale du prêt, soit 20 ans, à hauteur de la somme de 3 658 000 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

**Article 1-4** : au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 1-5** : la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 1-6** : la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire autorise son Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

### **2- Décision concernant le Prêt CDC Eco Prêt Réhabilitation d'une durée d'amortissement de 15 ans**

**Article 2-1** : la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire accorde sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 8 355 000 euros que l'OPIEVOY se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit 3 342 000 euros.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation des 539 logements locatifs sociaux de la Résidence Orly Parc à Lagny-sur-Marne.

**Article 2-2** : les caractéristiques du prêt CDC Eco Prêt Réhabilitation consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Montant :</b>	<b>3 342 000 €</b>
<b>Durée totale du prêt :</b>	<b>15 ans</b>
<b>Différé d'amortissement :</b>	<b>0 à 2 ans</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	<b>annuelle</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>1,90%</b>
<b>Taux annuel de progressivité :</b>	<b>0%</b>
<b>Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : non révisable</b>	

*Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A.*

**Article 2-3 :** la garantie de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est accordée pour la durée totale du prêt, soit 15 ans, à hauteur de la somme de 3 342 000 euros, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 2-4 :** au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 2-5 :** la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 2-6 :** la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire autorise son Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

### **3- Signature d'une convention de garantie d'emprunt**

**Article 3 :** la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire autorise son Président à signer la convention de garantie d'emprunt.

## **ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le comptable public sollicite la Communauté d'Agglomération pour admettre en non-valeur plusieurs titres de recettes émis sur le budget assainissement, qu'il lui a été impossible de recouvrer pour des raisons de liquidation ou de déménagement avec recherche infructueuse. Vous trouverez le détail des titres dans le tableau suivant :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant à recouvrer	Motif
2006	T-5084	REVERTE BEATRICE	450.81	Poursuite sans effet
2006	T-5127	SCI ALLIANCE HABITAT	1 239.00	Poursuite sans effet
2006	T-88	MIRAZ MUNOZ STEPHANE	431.00	Poursuite sans effet
2010	T-69	LOGIS VERT	1 058.00	Clôture insuffisante actif sur RJLJ
<b>TOTAL</b>			<b>3 178.81 €</b>	

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **DECIDE** l'admission de non-valeur des titres de recettes suivants :

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant à recouvrer	Motif
2006	T-5084	REVERTE BEATRICE	450.81	Poursuite sans effet
2006	T-5127	SCI ALLIANCE HABITAT	1 239.00	Poursuite sans effet
2006	T-88	MIRAZ MUNOZ STEPHANE	431.00	Poursuite sans effet
2010	T-69	LOGIS VERT	1 058.00	Clôture insuffisante actif sur RJLJ
<b>TOTAL</b>			<b>3 178.81 €</b>	

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

## SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION OSE

Lors du vote du budget primitif 2011, les élus communautaires ont accordé une subvention de 500 € à l'association OSE. Au regard du travail réalisé par l'association pour l'entretien des bords de Marne, il semble qu'une subvention de 1 000 € soit plus appropriée aux dépenses engagées par l'association.

Il est proposé de corriger la subvention à l'association OSE de 500 € à 1 000 €.

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité** (3 CONTRE : M. Alain BUIS, M. Claude VERONA, M. Sinclair VOURIOT, et 1 ABSTENTION : Mme Dominique FRANCOISE),

- **CORRIGE** la subvention à l'association OSE de 500 € à 1 000 €
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

L'ensemble des comptes-rendus a été remis en juin 2011. Ils sont au nombre de 3, correspondant chacun à un contrat de délégation :

- VEOLIA pour les communes de Bussy-Saint-Martin, Chanteloup en Brie, Collégien, Gouvernes, Jossigny, Lagny sur Marne, St Thibault des Vignes
- VEOLIA pour les communes de Carnetin, Chalifert, Dampmart, Lesches, Pomponne, Thorigny-sur-Marne
- VEOLIA pour les communes de Conches sur Gondoire et Guermantes

Le service eau et assainissement a synthétisé l'ensemble de ces données et les a complétées avec celles de la CAMG, constituant ainsi un rapport complet. Celui-ci pourra cependant être scindé, pour les parties qui les concernent, par les collectivités adhérentes en vue de la présentation à leur Conseil Municipal.

Ce rapport doit être présenté à la Commission consultative des usagers le 21 juin 2011, conformément à l'article 5.1 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **PREND** acte du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

## AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE POUR LE PRESIDENT DU SIAM DANS LE CADRE DU REFERE INSTRUCTION RELATIF AU CONTENTIEUX NE DES TRAVAUX REALISES RUE BERGONIE A LAGNY SUR MARNE – MARCHE 08 – G17

Dans le cadre du marché N°08-G17 au cours duquel ont été réalisés des travaux dans la rue BERGONIE à Lagny sur Marne est né un contentieux. En effet, peu de temps après la fin des travaux des déformations de la chaussée sont apparues, occasionnant une gêne pour les riverains.

Le SIAM agissait pour le compte de la CAMG sur le réseau d'assainissement, et parallèlement la commune de Lagny avait programmé une opération sur le réseau d'éclairage public au même endroit.

Dès lors le SIAM s'est rapproché du Cabinet d'avocats MOLAS et Associés, afin d'établir un référé instruction (article R. 532-1 DU Code de justice administrative).

Ce référé instruction a pour but, de faire nommer par le juge des référés du Tribunal Administratif de Melun, un expert chargé d'établir les responsabilités dans la déformation de chaussée issue des travaux. Le mémoire a été rédigé, et est prêt à être déposé.

Or conformément à la convention 17 conclue entre le SIAM et la CAMG, l'article 14.3 dispose :

#### **14.3 – Capacité d'ester en justice**

Le mandataire pourra agir en justice au nom et pour le compte du maître d'ouvrage jusqu'à délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur, sur la base d'une délégation spécifique à chaque litige accordée par délibération du Conseil communautaire de la CAMG. Le mandataire devra, avant toute action, obtenir l'accord écrit du maître d'ouvrage.

La CAMG doit alors délibérer lors de son prochain conseil communautaire, afin d'autoriser le SIAM, à agir en justice pour son compte, dans le cadre de ce référé instruction.

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président du SIAM à ester en justice pour le compte de la CAMG dans le cadre du contentieux né des déformations apparues après la réalisation des travaux dans la rue Bergonie à Lagny sur Marne (marché N°08-G17), conformément à la convention 17 et au CGCT

## **DEMANDE DE SUBVENTION DU POLE-GARE AUPRES DU STIF**

### **Contexte Régional**

En décembre 2000, le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) a inscrit 143 Pôles d'échanges à réaménager, dont le Pôle de Thorigny-Pomponne-Lagny. Le contrat de Pôle, validé puis signé en 2004 reprend les 6 principaux thèmes qui se déclinent en aménagements conformément aux objectifs du PDUIF :

- Améliorer l'accessibilité des bus et des VP
- Offrir plusieurs conditions de stationnement (rabattement et courte durée)
- Organiser les dépose/reprise-minute et les taxis
- Favoriser le rabattement des deux roues
- Améliorer le confort et la sécurité des piétons et des Personnes à Mobilité Réduite
- Requalifier les espaces environnants

En 2005, suite à la création de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, la maîtrise d'ouvrage du Pôle a été reprise au SIT. Afin de réactualiser l'état des lieux réalisé en 2000, la CAMG a relancé un nouveau programme dont la rédaction a été confiée à notre assistant à maîtrise d'ouvrage INEXIA.

Suite à la validation du programme par le Bureau Communautaire en octobre 2006, une consultation de maîtrise d'œuvre lancée fin novembre 2006, a permis d'approuver un PROJET mi-2008 et une consultation des entreprises à l'automne de la même année.

Le programme reprend dans un périmètre total d'environ 200 m par 1.000 m, au nord et au sud des voies ferrées, entre l'actuel Pont en X, et la rue du Moustier à Thorigny, les principales thématiques présentes dans le Contrat de Pôle en rappelant l'objectif que s'est fixé la CAMG : l'amélioration de l'accessibilité au Pôle d'échanges, notamment pour :

- un accroissement de l'utilisation des transports en commun et améliorer le rabattement sur les parc-relais,
- une incitation aux modes doux.

## Contexte du Pole-Gare

### Liaisons douces et fonctionnelles nord/sud

Le diagnostic du Pôle indique clairement que l'ensemble du territoire entre la Marne et la rive nord des voies SNCF est à la fois difficile à emprunter pour le piéton et parfaitement impraticable pour les cyclistes. Alors qu'aucun aménagement spécifique pour les deux roues n'a été recensé sur ce secteur, les itinéraires attendus favoriseront une accessibilité sécurisée à partir et en direction du futur Pôle-Gare de Lagny-Thorigny-Pomponne.

Aussi, pour rejoindre ou quitter le périmètre du Pôle, la collectivité a inscrit divers aménagements en faveur des modes doux. Localisés sur les communes de Pomponne et de Thorigny sur Marne, ces réalisations ont une vocation à la fois quotidienne pour des déplacements domicile-travail, mais également de loisirs. Pour répondre à ces enjeux, des tronçons au nord et au sud des voies ferrées sont envisagés, notamment les aménagements en bords de Marne, constituant la tranche II du présent Contrat Réseau Vert.

Afin de sécuriser le périmètre pour les modes doux, il a été décidé de pacifier la circulation en offrant ou un partage de la voirie sur les espaces les plus urbains et de développer des itinéraires propres dès lors que les emprises et les types de flux le permettaient.

#### ➤ Côté sud :

- une importante zone de rencontre répondant aux usages d'un espace urbain avec des activités commerciales et de services de proximité et des flux piétons très intenses. Le mode de rabattement privilégié des usagers de la gare SNCF est à 50% la marche à pied, et principalement de la commune de Lagny (située au sud de la Marne). Aussi, nous avons souhaité offrir avec la création d'une vaste zone de rencontre, la priorité de l'usage de ces espaces publics aux piétons et cyclistes ;
- Deux parvis aux entrées/sorties des voyageurs, au près de la passerelle et du futur accès souterrain aux normes PMR à l'Est du périmètre,

#### ➤ Côté nord :

- une zone 30 est attendue de la rue R. Poincaré jusqu'à la rue de la Gare (Pomponne) permettant de prioriser les déplacements et traversées des modes doux ;
- Deux parvis aux entrées/sorties des voyageurs, au près du bâtiments-voyageurs et du futur accès sud souterrain aux normes PMR à l'Est du périmètre,

Le scénario retenu par la CAMG propose de gommer les ruptures urbaines et relier les différentes entités, notamment en articulant l'espace par des liaisons fonctionnelles Nord/Sud et en rendant ces liaisons lisibles et perceptibles aux usagers. Ainsi, afin de favoriser l'intermodalité des usagers de ce Pôle-Gare de part et d'autre des voies ferrées, la CAMG envisage la création de larges parvis ouverts aux modes doux aux abords de l'actuelle passerelle et du futur souterrain (en cours de réalisation).

Le stationnement facile, mais néanmoins sécurisé des vélos, est l'un des points principaux pour encourager le développement de l'usage de ce mode de déplacement. Les points de stationnement devront être placés dans des endroits visibles et passants. Des dispositifs simples peuvent être implantés, de type arceau, qui s'avèrent souvent les plus robustes et efficaces.

Une étude de faisabilité pour l'implantation d'un ilot-vélos a été menée par la CAMG en 2007, mais un faible potentiel avait été démontré. Aussi, la CAMG n'a pas souhaité mettre en œuvre de parc clôturé (une emprise existe en ce sens) ou de point multi-service, souhaitant dans un premier temps, développer l'usage et analyser la fréquence des lieux.

Les nouveaux espaces de stationnement en faveur des cyclistes seront à terme localisés au plus proche des besoins, sur les 4 parvis :

- Parvis Claye/Poincaré : 2 abris avec 8 arceaux
- Parvis sud du bâtiment-voyageurs : 4 abris et 15 arceaux
- Parvis nord du souterrain : 1 abri et 4 arceaux
- Parvis sud du souterrain : 2 abris et 8 arceaux

- Pour réorganiser le stationnement devenu difficile et peu identifié, il est attendu des espaces réservant un usage pour chaque type de stationnement, qu'il s'agisse de courte durée ou de rabattement. Ainsi, un futur

Parc-Relais de 160 places sera aménagé au sud-est et quelques 81 places de longue durée seront proposées au nord sur la rue R. Poincaré.

- De plus, pour la courte durée, un parking de 38 places est développé qui permet de répondre aux besoins de stationnement de la clientèle du secteur économique local.

#### Site propre pour les transports en commun

Pour les transports en commun, une nouvelle gare routière agrandie et prolongée a été réalisée côté sud. Celle-ci prend en compte la configuration à terme du réseau de bus (6 lignes) présenté dans le Plan Local des Déplacements, déclinaison locale du PDUIF. Cette gare sera accessible selon les normes PMR, avec un large auvent et un mail piéton central permettant l'accès sécurisé à la gare SNCF.

Afin d'améliorer la vitesse commerciale des 6 prochaines lignes de bus, un site propre sera proposé sur la voie sortante de la gare routière. Localisé sur le haut de la rue de la Marne à Pomponne, cette nouvelle voie sera réservée aux transports en commun avec un démarrage anticipé au feu tricolore.

#### Parc relais

Dans le cadre des aménagements en cours de réalisation du pôle gare de Lagny-sur-Marne/Thorigny/Pomponne, l'optimisation de la gestion des places de stationnement apparaît comme un élément majeur. Il est constaté par l'ensemble des acteurs (locaux et institutionnels) de ce projet, un manque d'identification des types de stationnement, une absence de contrôle sur domaine public et donc une incompréhension pour les automobilistes des modes de gestion.

Afin d'assurer une rotation en corrélation avec les objectifs recherchés, et en partenariat avec les communes du nord de la Marne, il a été décidé de mettre en œuvre une politique de stationnement 500 mètres autour des entrées de la gare SNCF et routière. Ce périmètre étant également celui défini dans le Schéma Directeur des Parcs-Relais (SDPR), édité par le STIF en 2009.

3 Parc-relais ont ainsi été définis dans ce périmètre et permettant de répondre aux objectifs de 300 places autour du Pôle-Gare, malgré les difficultés de foncier public des communes et ferroviaire :

- Parc Relais de la Gare avec 158 places ;
- Parc Relais Chabaneaux avec 37 places ;
- Parc Relais d'Avize avec 88 places

Afin d'optimiser le bon fonctionnement du stationnement et d'assurer des places libres aux usagers se rabattant sur la gare ferroviaire dans le cadre de déplacements domicile/travail mais également afin de permettre la mise en œuvre d'un système de gestion favorisant les stationnements de courte durée sur les parcs destinés aux commerces et aux services de proximité, la CAMG a choisi la délégation de service public pour ces différents parcs de stationnement par affermage.

Ce projet a fait l'objet d'une large concertation depuis 2006, depuis la présentation de l'esquisse, avec nos différents partenaires institutionnels locaux et régionaux à savoir l'Etat, le STIF, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de Seine et Marne, le SIT des secteurs 3 et 4 de Marne la Vallée et les communes concernées.

Avec un début en 2009, le planning prévisionnel de ce chantier est évalué à 34 mois. Les travaux présentés dans cette délibération seront réalisés dans le second semestre 2011.

Afin de bénéficier des subventions prévues au Contrat de Pôle, des différents acteurs et partenaires financiers et des financements de droit commun, il convient aujourd'hui de solliciter les organismes et institutions financeurs.

En décembre 2006, la CAMG avait délibéré pour solliciter les subventions de l'Etat, à hauteur de 748 000 € HT.

En septembre 2008, la CAMG avait délibéré pour solliciter les subventions du Conseil Général de Seine et Marne, du Conseil Régional d'Ile de France, du STIF et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les financements PDU.

Il convient à présent de solliciter les partenaires institutionnels au titre du droit commun.

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de restructuration du Pôle PDUIF comprenant les aménagements décrits ci-dessus
- **DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet,
- **SOLLICITE** des subventions au taux le plus élevé, auprès du STIF pour les financements de droit commun

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire

## **DEMANDE DE SUBVENTION DU POLE-GARE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE**

### **Contexte Régional**

En décembre 2000, le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) a inscrit 143 Pôles d'échanges à réaménager, dont le Pôle de Thorigny-Pomponne-Lagny. Le contrat de Pôle, validé puis signé en 2004 reprend les 6 principaux thèmes qui se déclinent en aménagements conformément aux objectifs du PDUIF :

- Améliorer l'accessibilité des bus et des VP
- Offrir plusieurs conditions de stationnement (rabattement et courte durée)
- Organiser les dépose/reprise-minute et les taxis
- Favoriser le rabattement des deux roues
- Améliorer le confort et la sécurité des piétons et des Personnes à Mobilité Réduite
- Requalifier les espaces environnants

En 2005, suite à la création de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, la maîtrise d'ouvrage du Pôle a été reprise au SIT. Afin de réactualiser l'état des lieux réalisé en 2000, la CAMG a relancé un nouveau programme dont la rédaction a été confiée à notre assistant à maîtrise d'ouvrage INEXIA.

Suite à la validation du programme par le Bureau Communautaire en octobre 2006, une consultation de maîtrise d'œuvre lancée fin novembre 2006, a permis d'approuver un PROJET mi-2008 et une consultation des entreprises à l'automne de la même année.

Le programme reprend dans un périmètre total d'environ 200 m par 1.000 m, au nord et au sud des voies ferrées, entre l'actuel Pont en X, et la rue du Moustier à Thorigny, les principales thématiques présentes dans le Contrat de Pôle en rappelant l'objectif que s'est fixé la CAMG : l'amélioration de l'accessibilité au Pôle d'échanges, notamment pour :

- un accroissement de l'utilisation des transports en commun et améliorer le rabattement sur les parc-relais,
- une incitation aux modes doux.

### **Contexte du Pole-Gare**

#### Liaisons douces et fonctionnelles nord/sud

Le diagnostic du Pôle indique clairement que l'ensemble du territoire entre la Marne et la rive nord des voies SNCF est à la fois difficile à emprunter pour le piéton et parfaitement impraticable pour les cyclistes. Alors qu'aucun aménagement spécifique pour les deux roues n'a été recensé sur ce secteur, les itinéraires attendus favoriseront une accessibilité sécurisée à partir et en direction du futur Pôle-Gare de Lagny-Thorigny-Pomponne.

Aussi, pour rejoindre ou quitter le périmètre du Pôle, la collectivité a inscrit divers aménagements en faveur des modes doux. Localisés sur les communes de Pomponne et de Thorigny sur Marne, ces réalisations ont une vocation à la fois quotidienne pour des déplacements domicile-travail, mais également de loisirs. Pour répondre à ces enjeux, des tronçons au nord et au sud des voies ferrées sont envisagés, notamment les aménagements en bords de Marne, constituant la tranche II du présent Contrat Réseau Vert.

Afin de sécuriser le périmètre pour les modes doux, il a été décidé de pacifier la circulation en offrant ou un partage de la voirie sur les espaces les plus urbains et de développer des itinéraires propres dès lors que les emprises et les types de flux le permettaient.

- Côté sud :
  - une importante zone de rencontre répondant aux usages d'un espace urbain avec des activités commerçantes et de services de proximité et des flux piétons très intenses. Le mode de rabattement privilégié des usagers de la gare SNCF est à 50% la marche à pied, et principalement de la commune de Lagny (située au sud de la Marne). Aussi, nous avons souhaité offrir avec la création d'une vaste zone de rencontre, la priorité de l'usage de ces espaces publics aux piétons et cyclistes ;
  - Deux parvis aux entrées/sorties des voyageurs, au près de la passerelle et du futur accès souterrain aux normes PMR à l'Est du périmètre,

- Côté nord :
  - une zone 30 est attendue de la rue R. Poincaré jusqu'à la rue de la Gare (Pomponne) permettant de prioriser les déplacements et traversées des modes doux ;
  - Deux parvis aux entrées/sorties des voyageurs, au près du bâtiment-voyageurs et du futur accès sud souterrain aux normes PMR à l'Est du périmètre,

Le scénario retenu par la CAMG propose de gommer les ruptures urbaines et relier les différentes entités, notamment en articulant l'espace par des liaisons fonctionnelles Nord/Sud et en rendant ces liaisons lisibles et perceptibles aux usagers. Ainsi, afin de favoriser l'intermodalité des usagers de ce Pôle-Gare de part et d'autre des voies ferrées, la CAMG envisage la création de larges parvis ouverts aux modes doux aux abords de l'actuelle passerelle et du futur souterrain (en cours de réalisation).

Le stationnement facile, mais néanmoins sécurisé des vélos, est l'un des points principaux pour encourager le développement de l'usage de ce mode de déplacement. Les points de stationnement devront être placés dans des endroits visibles et passants. Des dispositifs simples peuvent être implantés, de type arceau, qui s'avèrent souvent les plus robustes et efficaces.

Une étude de faisabilité pour l'implantation d'un ilot-vélos a été menée par la CAMG en 2007, mais un faible potentiel avait été démontré. Aussi, la CAMG n'a pas souhaité mettre en œuvre de parc clôturé (une emprise existe en ce sens) ou de point multi-service, souhaitant dans un premier temps, développer l'usage et analyser la fréquence des lieux.

Les nouveaux espaces de stationnement en faveur des cyclistes seront à terme localisés au plus proche des besoins, sur les 4 parvis :

- Parvis Claye/Poincaré : 2 abris avec 8 arceaux
  - Parvis sud du bâtiment-voyageurs : 4 abris et 15 arceaux
  - Parvis nord du souterrain : 1 abri et 4 arceaux
  - Parvis sud du souterrain : 2 abris et 8 arceaux
- Pour réorganiser le stationnement devenu difficile et peu identifié, il est attendu des espaces réservant un usage pour chaque type de stationnement, qu'il s'agisse de courte durée ou de rabattement. Ainsi, un futur Parc-Relais de 160 places sera aménagé au sud-est et quelques 81 places de longue durée seront proposées au nord sur la rue R. Poincaré.
  - De plus, pour la courte durée, un parking de 38 places est développé qui permet de répondre aux besoins de stationnement de la clientèle du secteur économique local.

#### Site propre pour les transports en commun

Pour les transports en commun, une nouvelle gare routière agrandie et prolongée a été réalisée côté sud. Celle-ci prend en compte la configuration à terme du réseau de bus (6 lignes) présenté dans le Plan Local des Déplacements, déclinaison locale du PDUIF. Cette gare sera accessible selon les normes PMR, avec un large auvent et un mail piéton central permettant l'accès sécurisé à la gare SNCF.

Afin d'améliorer la vitesse commerciale des 6 prochaines lignes de bus, un site propre sera proposé sur la voie sortante de la gare routière. Localisé sur le haut de la rue de la Marne à Pomponne, cette nouvelle voie sera réservée aux transports en commun avec un démarrage anticipé au feu tricolore.

#### Parc relais

Dans le cadre des aménagements en cours de réalisation du pôle gare de Lagny-sur-Marne/Thorigny/Pomponne, l'optimisation de la gestion des places de stationnement apparaît comme un élément majeur. Il est constaté par l'ensemble des acteurs (locaux et institutionnels) de ce projet, un manque d'identification des types de stationnement, une absence de contrôle sur domaine public et donc une incompréhension pour les automobilistes des modes de gestion.

Afin d'assurer une rotation en corrélation avec les objectifs recherchés, et en partenariat avec les communes du nord de la Marne, il a été décidé de mettre en œuvre une politique de stationnement 500 mètres autour des entrées de la gare SNCF et routière. Ce périmètre étant également celui défini dans le Schéma Directeur des Parcs-Relais (SDPR), édité par le STIF en 2009.

3 Parc-relais ont ainsi été définis dans ce périmètre et permettant de répondre aux objectifs de 300 places autour du Pôle-Gare, malgré les difficultés de foncier public des communes et ferroviaire :

- Parc Relais de la Gare avec 158 places ;
- Parc Relais Chabaneaux avec 37 places ;

- Parc Relais d'Avize avec 88 places

Afin d'optimiser le bon fonctionnement du stationnement et d'assurer des places libres aux usagers se rabattant sur la gare ferroviaire dans le cadre de déplacements domicile/travail mais également afin de permettre la mise en œuvre d'un système de gestion favorisant les stationnements de courte durée sur les parcs destinés aux commerces et aux services de proximité, la CAMG a choisi la délégation de service public pour ces différents parcs de stationnement par affermage.

Ce projet a fait l'objet d'une large concertation depuis 2006, depuis la présentation de l'esquisse, avec nos différents partenaires institutionnels locaux et régionaux à savoir l'Etat, le STIF, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de Seine et Marne, le SIT des secteurs 3 et 4 de Marne la Vallée et les communes concernées.

Avec un début en 2009, le planning prévisionnel de ce chantier est évalué à 34 mois. Les travaux présentés dans cette délibération seront réalisés dans le second semestre 2011.

Afin de bénéficier des subventions prévues au Contrat de Pôle, des différents acteurs et partenaires financiers et des financements de droit commun, il convient aujourd'hui de solliciter les organismes et institutions financeurs.

En décembre 2006, la CAMG avait délibéré pour solliciter les subventions de l'Etat, à hauteur de 748 000 € HT.

En septembre 2008, la CAMG avait délibéré pour solliciter les subventions du Conseil Général de Seine et Marne, du Conseil Régional d'Ile de France, du STIF et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les financements PDU.

Il convient à présent de solliciter les partenaires institutionnels au titre du droit commun.

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de restructuration du Pôle PDUIF comprenant les aménagements décrits ci-dessus
- **DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet,
- **SOLLICITE** des subventions au taux le plus élevé, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour les financements de droit commun
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire

**ARRET DU PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2011-2017 APRES  
AVIS DES COMMUNES MEMBRES DE L'AGGLOMERATION ET DU SIEP SECTEUR III  
DE MARNE LA VALLEE EN CHARGE DE L'ELABORATION DU SCOT MARNE  
BROSSE ET GONDOIRE**

Par délibération du conseil communautaire le 04 avril 2011, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) et l'a transmis le 14 avril 2011 pour avis aux conseils municipaux des 15 communes membres de l'agglomération et au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation du secteur III de Marne la Vallée en charge du SCOT Marne Brosse et Gondoire, conformément à l'article L302.2 du code de la construction et de l'habitation.

Ces derniers disposaient d'un délai de deux mois, à compter de la date de transmission de la délibération pour formuler un avis. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable.

A ce jour, les quinze communes ont délibéré sur le projet. Elles ont émis un avis favorable (hormis la commune de Saint Thibault des Vignes):

## Avis des communes sur le projet de PLH de la CAMG

Commune	Date de délibération du Conseil municipal	Avis
Bussy Saint Martin	29 avril 2011	favorable
Carnetin	17 juin 2011	favorable
Chalifert	17 juin 2011	favorable
Chanteloup en Brie	29 avril 2011	favorable
Collégien	26 mai 2011	favorable
Conches sur Gondoire	28 avril 2011	favorable
Dampmart	17 juin 2011	favorable
Gouvernes	16 juin 2011	favorable
Germantes	17 juin 2011	favorable
Jossigny	29 avril 2011	favorable
Lagny sur Marne	07 juin 2011	favorable
Lesches	21 juin 2011	favorable
Pomponne	29 avril 2011	favorable
Saint-Thibault-des-Vignes	le 17 juin 2011	Abstention à l'unanimité
Thorigny sur Marne	31 mai 2011	favorable

Le SIEP de Marne la Vallée n'a pas délibéré, son avis est réputé favorable.

Conformément à la loi, le projet de programme local de l'habitat, au vu de ses avis, doit faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Au vu des avis exprimés par les communes membres de l'agglomération et du SIEP du secteur III de Marne la Vallée, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter à nouveau le projet sans modification de la version du projet arrêté le 04 avril 2011, et de le transmettre au représentant de l'Etat pour que celui-ci le soumette pour avis, dans un délai de deux mois, au Comité Régional de l'Habitat.

### **VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité** (3 abstentions : M. Alain BUIS, M. Claude VERONA, M. Sinclair VOURIOT),

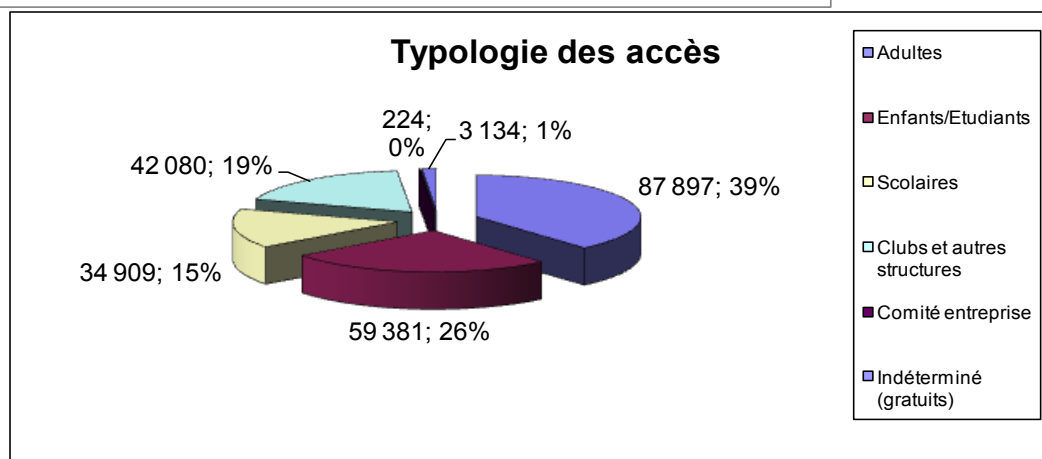
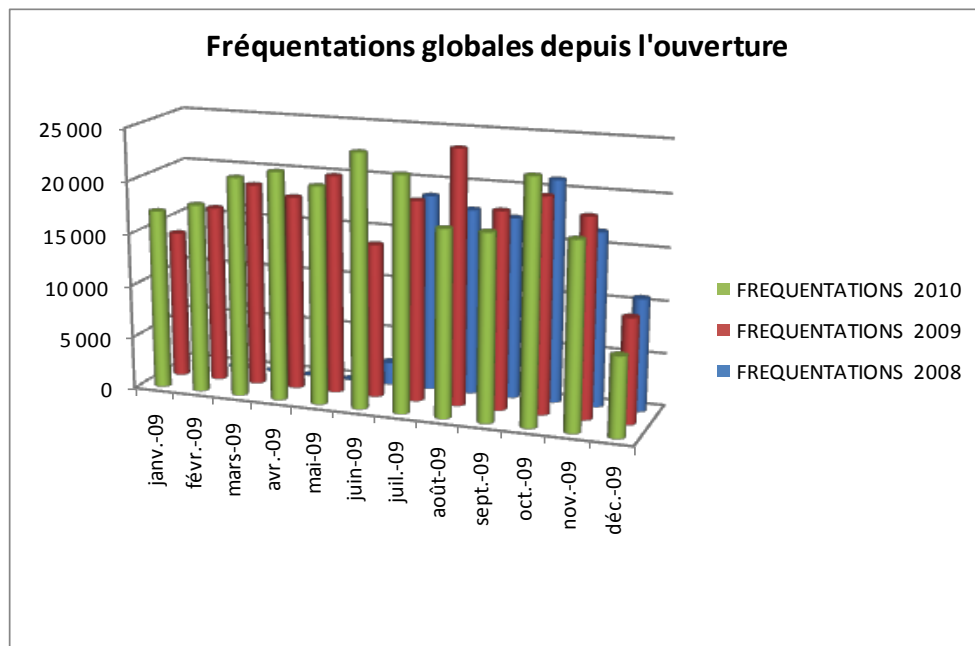
- **PREND ACTE** de l'avis favorable des communes membres de l'agglomération de Marne et Gondoire et du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation du secteur III de Marne la Vallée en charge du SCOT Marne Brosse et Gondoire concernant le projet de PLH 2011-2017 tel qu'arrêté par le conseil communautaire du 04 avril 2011.
- **ARRETE** le projet de Programme Local de l'Habitat sans apporter de modifications au projet présenté et arrêté le 04 avril 2011 par le conseil communautaire, après avis des communes membres et du SIEP secteur III de Marne la Vallée en charge du SCOT Marne Brosse et Gondoire.
- **AUTORISE** le Président à transmettre ce projet de Programme Local de l'Habitat au représentant de l'Etat qui le soumettra pour avis, dans un délai de deux mois, au Comité Régional de l'Habitat conformément à l'article L302.2 du code de la construction et de l'habitation.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

## **RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DE MARNE ET GONDOIRE**

Avec une fréquentation toujours en hausse et un taux de remplissage des activités proche du maximum, le centre aquatique capte une large population sur un territoire étendu et de toute typologie. Les attentes sont grandes et les demandes nombreuses, ce qui oblige à faire des choix car il n'est pas possible de toutes les satisfaire. Ainsi, grâce à une programmation ciblée des activités pour les enfants, nous avons été en mesure cette année d'absorber toute

la demande liée à l'apprentissage de la natation pour les enfants débutant. En revanche, cela se fait au détriment d'autres activités ainsi que de l'espace dédié à la pratique libre du public.

## DETAIL DES FREQUENTATIONS



## ACTIVITES

### Scolaires

- ☞ Ecoles primaires du territoire de la CAMG
- ☞ Structures spécialisées : ITEP, CAMSP, SESSAD
- ☞ Collèges : cycles EPS et associations sportives
- ☞ Lycées : associations sportives
- ☞ Université de Marne la Vallée : UFR STAPS

### Clubs

- ☞ 5 clubs en résidence : Natation enfant (LSM), natation adulte (LNA), plongée (CIP), hockey subaquatique (HSCL), canoë-kayak.
- ☞ 1 club de natation sportive pour la saison 2010-2011 payant (ES Nanterre Natation)

### Collectivités

- ☞ CLSH pendant les vacances scolaires
- ☞ EMS en apprentissage et perfectionnement natation enfant

### Accès handicapés

- ☞ Structures spécialisées : associations, services de l'hôpital de jour de Lagny
- ☞ Accès individuel

### Activités grand public

- ☞ Adulte : aquagym, natation adulte débutant et peur de l'eau, femme enceinte
- ☞ Enfant : natation débutant, jardin aquatique, bébé nageur

### Animations

Le centre aquatique organise une animation thématique par mois, ainsi que des animations quotidiennes tout l'été.

- ☞ Caritatives : les virades de l'espoir, la nuit de l'eau (UNICEF)
- ☞ Spéciales enfants
- ☞ Ludico-sportives
- ☞ Culturelles

## RESULTATS FINANCIERS

Compte	Libellé	2009	2010	2010	2010	2010	2010
		REALISE	BUDGET	BUDGET	REALISE	% avancement	comparatif
		M&G	Contrat	Contrat coeff*1,0251	M&G	M&G	M&G
		Période :	du 01/01/2009 du 31/12/2009	du 01/01/2010 au 01/12/2010	du 01/01/2010 au 01/12/2010	du 01/01/2010 du 31/12/2010	du 01/01/2010 du 31/12/2010
	RESULTAT NET AVANT REPORT	81 490	0	0	61 697		-24%
	INTERESSEMENT CAMG	- 48 894	- 0	- 0	- 37 018		
HORS	RESULTAT NET APRES VERST INTERESSEMENT	32 596	0	0	24 679		

Le résultat 2010 est en baisse de 24 % par rapport à 2009, dû à un cumul de facteurs :

- Coût des 2 vols de valeurs et des dégradations engendrées
- Météo défavorable de l'été 2010
- Ticket moyen en baisse du fait d'un report de consommation sur les abonnements

## PROJETS

- Révision des tarifs et des horaires d'ouvertures le dimanche en dehors de l'été
- Développement d'animations à l'extérieur de l'enceinte du centre aquatique
  - Marche nordique
  - Aménagement d'une aire de jeux et pique-nique à l'entrée du bois de Chigny
- Continuer l'aménagement d'un espace ludique petite enfance autour de la pataugeoire

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2010 sur la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire

## MODIFICATION DE LA TARIFICATION ACQUITTEE PAR LES USAGERS DU CENTRE AQUATIQUE

Conformément à l'article 25 du contrat de délégation, il est prévu une indexation des tarifs acquittés par les usagers du centre aquatique. Cette indexation repose sur l'évolution des prix à la consommation, des prix des fluides et des salaires. Pour information, le coefficient de revalorisation pour 2011 est de 1,0469 (par rapport au tarif du contrat).

L'article 25 du contrat de délégation précise également que les tarifs revalorisés seront arrondis aux 0.05 € centimes les plus voisins. Ce choix d'arrondi s'avère peu délicat lors de l'encaissement des produits. Il est donc proposé de retenir le coefficient de revalorisation contractuel en appliquant à un arrondi à la dizaine de centimes la plus proche.

La grille tarifaire proposée est la suivante, à compter de la rentrée scolaire 2011 :



Produits	Tarifs Contrat	sept-10 0,05 +proche	Coef. 2011 1,0469	sept-11 0,05 +proche	Ecart 2010 - 2011	Proposition d'arrondis	Ecart 2010 - 2011
<b>Tickets</b>							
Adultes	4,00 €	4,10 €	4,19 €	4,20 €	2,44%	4,20 €	2,44%
Etudiant/Lycéen	3,20 €	3,30 €	3,35 €	3,35 €	1,52%	3,40 €	3,03%
Enfants moins de 13 ans	2,80 €	2,85 €	2,93 €	2,95 €	3,51%	2,90 €	1,75%
Centre de loisirs (par enfant)	2,50 €	2,55 €	2,62 €	2,60 €	1,96%	2,60 €	1,96%
Enfants moins de 3 ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
<b>Carte de 12 entrées</b>							
Adultes	40,00 €	41,00 €	41,88 €	41,90 €	2,20%	42,00 €	2,44%
Etudiant/Lycéen	32,00 €	32,80 €	33,50 €	33,50 €	2,13%	33,50 €	2,13%
Enfants moins de 13 ans	28,00 €	28,70 €	29,31 €	29,30 €	2,09%	29,30 €	2,09%
<b>Abonnement annuel</b>							
Adultes	180,00 €	184,50 €	188,44 €	188,45 €	2,14%	189,00 €	2,44%
Etudiant/Lycéen	144,00 €	147,60 €	150,75 €	150,75 €	2,13%	150,00 €	1,63%
Enfants moins de 13 ans	126,00 €	129,15 €	131,91 €	131,90 €	2,13%	132,00 €	2,21%
<b>Abonnements spéciaux adultes</b>							
Mensuel 12h-14h (lundi à vendredi)	33,00 €	33,85 €	34,55 €	34,55 €	2,07%	34,50 €	1,92%
Annuel 12h-14h (lundi à vendredi)	140,00 €	143,50 €	146,57 €	146,55 €	2,13%	146,00 €	1,74%
<b>Activités aquatiques (entrée incluse)</b>							
Activité unitaire	10,00 €	10,25 €	10,47 €	10,45 €	1,95%	10,50 €	2,44%
<b>Produits</b>	<b>Tarifs</b>	<b>sept-10</b>	<b>Coef. 2011</b>	<b>sept-11</b>	<b>Ecart 2010 -</b>	<b>Proposition</b>	<b>Ecart 2010 -</b>
	<b>Contrat</b>	<b>0,05 +proche</b>	<b>1,0469</b>	<b>0,05 +proche</b>	<b>2011</b>	<b>d'arrondis</b>	<b>2011</b>
Activité unitaire étudiant/lycéen	8,00 €	8,20 €	8,38 €	8,40 €	2,44%	8,40 €	2,44%
Activité unitaire abonné	6,00 €	6,15 €	6,28 €	6,30 €	2,44%	6,30 €	2,44%
Ecole des sports (collectivité)	45,00 €	46,15 €	47,11 €	47,10 €	2,06%	47,10 €	2,06%
Carte de 12 activités adulte	100,00 €	102,50 €	104,69 €	104,70 €	2,15%	105,00 €	2,44%
Carte de 12 activités tarif réduit	80,00 €	82,00 €	83,75 €	83,75 €	2,13%	84,00 €	2,44%
Abonnement annuel activité adulte	230,00 €	235,75 €	240,79 €	240,80 €	2,14%	241,00 €	2,23%
Abonnement annuel activité tarif réduit	184,00 €	188,60 €	192,63 €	192,65 €	2,15%	193,00 €	2,33%
Abonnement annuel intégral adulte	300,00 €	307,55 €	314,07 €	314,05 €	2,11%	314,00 €	2,10%
Abonnement annuel intégral tarif réduit	240,00 €	246,00 €	251,26 €	251,25 €	2,13%	251,00 €	2,03%
Abonnement annuel bébés nageurs	180,00 €	184,50 €	188,44 €	188,45 €	2,14%	189,00 €	2,44%
<b>Divers</b>							
Location ligne d'eau / h.	25,00 €	25,65 €	26,17 €	26,15 €	1,95%	26,50 €	3,31%
Anniversaire	8,00 €	8,20 €	8,38 €	8,40 €	2,44%	8,40 €	2,44%
Brevet de natation	3,00 €	3,10 €	3,14 €	3,15 €	1,61%	3,20 €	3,23%
Remplacement carte perdue	4,00 €	4,10 €	4,19 €	4,20 €	2,44%	4,20 €	2,44%
<b>Scolaires (par classe et par séance)</b>							
Collèges et Lycées CAMG	67,00 €	68,70 €	70,14 €	70,15 €	2,11%	70,00 €	1,89%

Produits	Tarifs Contrat	sept-10 0,05 +proche	Coef. 2011 1,0469	sept-11 0,05 +proche	Ecart 2010 - 2011	Proposition d'arrondis	Ecart 2010 - 2011
Collèges et Lycées hors CAMG	70,00 €	71,75 €	73,28 €	73,30 €	2,16%	73,00 €	1,74%
Primaires Bussy St G.	87,00 €	89,20 €	91,08 €	91,10 €	2,13%	91,00 €	2,02%
Primaires hors CAMG	95,00 €	97,40 €	99,46 €	99,45 €	2,10%	100,00 €	2,67%
Primaires CAMG	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
<b>Clubs</b>							
Ligne d'eau club CAMG suivant contrat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Compétition ½ journée en semaine	500,00 €	512,55 €	523,45 €	523,45 €	2,13%	525,00 €	2,43%
Compétition ½ journée le WE	650,00 €	666,30 €	680,49 €	680,50 €	2,13%	680,00 €	2,06%

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ARRETE** les tarifs suivants appliqués aux usagers du centre aquatique, actualisés du coefficient de revalorisation contractuelle et arrondis à la dizaine de centimes la plus proche, à compter du 5 septembre 2011 :

Produits	Tarifs Contrat	Proposition 2011 / 2012
<b>Tickets</b>		
Adultes	4,00 €	4,20 €
Etudiant/Lycéen	3,20 €	3,40 €
Enfants moins de 13 ans	2,80 €	2,90 €
Centre de loisirs (par enfant)	2,50 €	2,60 €
Enfants moins de 3 ans	0,00 €	
<b>Carte de 12 entrées</b>		
Adultes	40,00 €	42,00 €
Etudiant/Lycéen	32,00 €	33,50 €
Enfants moins de 13 ans	28,00 €	29,30 €
<b>Abonnement annuel</b>		
Adultes	180,00 €	189,00 €
Etudiant/Lycéen	144,00 €	150,00 €
Enfants moins de 13 ans	126,00 €	132,00 €
<b>Abonnements spéciaux adultes</b>		
Mensuel 12h-14h (lundi à vendredi)	33,00 €	34,50 €
Annuel 12h-14h (lundi à vendredi)	140,00 €	146,00 €
<b>Activités aquatiques (entrée incluse)</b>		
Activité unitaire	10,00 €	10,50 €
Activité unitaire étudiant/lycéen	8,00 €	8,40 €
Activité unitaire abonné	6,00 €	6,30 €
Ecole des sports (collectivité)	45,00 €	47,10 €
Carte de 12 activités adulte	100,00 €	105,00 €
Carte de 12 activités tarif réduit	80,00 €	84,00 €
Abonnement annuel activité adulte	230,00 €	241,00 €
Abonnement annuel activité tarif réduit	184,00 €	193,00 €
Abonnement annuel intégral adulte	300,00 €	314,00 €
Abonnement annuel intégral tarif réduit	240,00 €	251,00 €

Produits	Tarifs Contrat	Proposition 2011 / 2012
Abonnement annuel bébés nageurs	180,00 €	189,00 €
<b>Divers</b>		
Location ligne d'eau / h.	25,00 €	26,50 €
Anniversaire	8,00 €	8,40 €
Brevet de natation	3,00 €	3,20 €
Remplacement carte perdue	4,00 €	4,20 €
<b>Scolaires (par classe et par séance)</b>		
Collèges et Lycées CAMG	67,00 €	70,00 €
Collèges et Lycées hors CAMG	70,00 €	73,00 €
Primaires Bussy St G.	87,00 €	91,00 €
Primaires hors CAMG	95,00 €	100,00 €
Primaires CAMG	0,00 €	
<b>Clubs</b>		
Ligne d'eau club CAMG suivant contrat	0,00 €	
Compétition ½ journée en semaine	500,00 €	525,00 €
Compétition ½ journée le WE	650,00 €	680,00 €

## MODIFICATION DES HORAIRES DU CENTRE AQUATIQUE

Une étude menée par le délégataire du centre aquatique auprès des usagers fait apparaître un besoin de décaler d'une ½ heure la fermeture de mi-journée de l'équipement à 13h30 au lieu de 13h le dimanche, hors période d'été. Le délégataire a ainsi sollicité la Communauté d'Agglomération pour valider cette demande qui semble satisfaire les attentes des usagers.

Conformément à l'article 14 du contrat de délégation, « les horaires d'ouverture [...] du centre sont proposés par le délégataire et approuvés [...] par la collectivité ». C'est l'objet de cette note de synthèse.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider la demande du délégataire du centre aquatique à savoir une ouverture de l'équipement de 9h à 13h30 et de 14h30 à 18h, hors planning d'été.

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **MODIFIE** le planning d'ouverture du centre aquatique le dimanche, hors vacances scolaires d'été, de 9h à 13h30 et de 14h30 à 18h.

## MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE

Après le transfert du personnel lié à l'enseignement musical, le projet « Musique en Marne et Gondoire » va s'engager dans sa deuxième phase, la prise en charge directe de la scolarité à partir du mois de septembre 2011. Les inscriptions se dérouleront dans les cinq antennes du conservatoire intercommunal du 1<sup>er</sup> au 9 septembre 2011.

En préparation de cette rentrée, il est proposé d'adopter un règlement intérieur du conservatoire intercommunal qui sera joint aux dossiers d'inscriptions et de réinscriptions.

**VU l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire en date du 20 juin 2011**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le règlement intérieur du conservatoire intercommunal qui sera joint aux dossiers d'inscriptions et de réinscriptions.

## QUESTIONS DIVERSES

Néant.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 00.*